

Adhésion par famille (prix à l'année)		20 €	
Cotisations par an (ou stage) et par élève			
Eveil Musical		185 €	
Initiation violon / violoncelle	2 élèves <small>(3 élèves ou plus tarif sur demande)</small>	30 min	260 €
		45 min	400 €
	Elève prenant un cours d'instrument		Atelier seul
Formation musicale 1ère et 2ème années	Gratuit		50 €
Formation musicale 3ème et 4ème années	450 € divisé par le nombre d'élèves		
Ensembles Instrumentaux <small>(Guitares classique, Musique actuelle, Orchestre)</small>	Participation de 20 € pour le 1er élève et 10 € à partir du 2ème de la même famille et prenant un cours individuel à l'école de musique		185 € sans cours individuel
Cours Individuels base 30 mn Autres durées, nous consulter	Communes faisant partie de la CdC du Fronsadais		Hors CdC
	Enfants	Adultes **	Enfants
	450 €	465 €	520 €
		Adultes **	535 €

Communes de la CdC

Asques
Cadillac en Fronsadais
Fronsac
Galgon
La Rivière
La lande de Fronsac
Lugon
Mouillac
Périssac
Saillans
St Aignan
St Genes de Fronsac
St Germain de la Rivière
St Michel de Fronsac
St Romain La Virvée
Tarnès
Vérac
Villegouge

* Les élèves de 12 à 25 ans, suivant un cours individuel auront accès gratuitement à la chorale

** Personnes de 25 ans ou plus au 1^{er} septembre 2024

Les familles ayant 3 élèves bénéficient d'une réduction de 15% sur la totalité des cotisations (exclus : adhésion, cours gratuits et solfège) et 20% à partir de 4

Facilités de paiement

Possibilité de régler jusqu'à 10 fois, chèques ANCV Connect, chèques vacances (validité juin 2025 minimum), prélèvements SEPA (10 prélèvements uniquement) - 1^{er} prélèvement en octobre

Encaissement des chèques

L'adhésion et l'ensemble des cotisations sont à payer par chèques ou chèques vacances lors de l'inscription

Les cours ne pourront débuter qu'après remise de l'ensemble des chèques à l'Ecole de Musique

Les chèques d'adhésion seront encaissés à partir du 10 septembre

Les chèques de cotisations seront encaissés aux dates suivantes :

- 3 chèques : 10/10, 10/01, 10/04
- 5 chèques : 10/10, 10/12, 10/02, 10/04, 10/06
- 10 chèques : les 10 de chaque mois **d'octobre à juillet**